



Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2011

L'an deux mil onze, le quinze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : M. MALARDEAU – M. PIGNANT - Mme VENEL - Mme COOLEN - M. DESPOIS - M GALLOPIN -
Mme CHAUSSIER - MM. JOUVE - POUJOL de MOLLIENS - Mme POMMEREAU – Mme BERTHIER.

Étaient absents excusés : M. AMELINE qui donne procuration à M. GALLOPIN
M. COOLEN – M. MATHIEU

Nombre de Conseillers : 14 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 1 – nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. JOUVE

Date de convocation : 07/03/2011

Monsieur le Maire demande l'inscription supplémentaire à l'ordre du jour : 3 bis :

Délibération pour demande de subvention abribus GOURVILLE et

Délibération pour annexer l'arrêté de Mr Le Préfet au PLU portant sur la DPU des périmètres de protection des forages de Marchais-Parfond

Accord unanime du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 21 décembre 2010

Après lecture, le compte rendu de la séance du 21 décembre 2010 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Affaires budgétaires

Approbation du Compte administratif 2010

Chapitres	Dépenses de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	322 400.00	141 457.34
012	Charges de personnel	241 981.00	224 473.32
014	Atténuation de produits	5 000.00	0.00
022	Dépenses imprévues	35 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	147 261.46	0.00
65	Autres charges de gestion courante	82 465.00	72 648.04
66	Charges financières	3 353.71	2 593.71
67	Charges exceptionnelles	17 259.62	0.00
	TOTAUX	854 720.79	441 172.41

Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
002	Excédent antérieur reporté	292 372.79	0.00
70	Produits de services	65 250.00	80 591.72
73	Impôts et taxes	365 381.00	379 533.50
74	Dotations et participations	115 717.00	145 191.63
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00	18 094.81
76	Produits financiers	0.00	1.92
77	Produits exceptionnels	1 000.00	1 301.04
	TOTAUX	854 720.79	624 714.62

Recettes 2010	624 714.62
Dépenses 2010	441 172.41
Excédent de l'exercice 2010	183 542.21
Excédent 2009	<u>292 372.79</u>
Excédent 2010	475 915.00
Résultat de clôture 2010	
Excédent de fonctionnement 2010	475 915.00
Déficit d'investissement 2010	<u>23 058.14</u>
Excédent de fonctionnement à reprendre au B.P. 2011 – Compte 002	452 856.86

Chapitres	Dépenses d'investissement	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	265 838.08	0.00	
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000.00	0.00	
041	Opérations Patrimoniales	8 952.24	8 952.24	
16	Remboursement d'emprunts	25 092.46	23 626.62	
20	Immobilisations incorporelles	57 000.00	13 951.88	128 405.00
204	Subvention équipement	107 405.00		
21	Immobilisations corporelles	404 250.00	253 086.47	47 000.00
TOTAUX		888 537.78	299 617.21	175 405.00

Chapitres	Recettes d'investissement	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	147 261.46	0.00	
041	Opérations patrimoniales	8 952.24	8 952.24	
10	Dotation	381 281.08	377 509.08	
13	Subvention	351 043.00	331 340.83	0.00
TOTAUX		888 537.78	717 802.15	0.00

Recettes d'investissement 2010	717 802.15
Dépenses d'investissement 2010	<u>299 617.21</u>
Excédent exercice 2010	418 184.94
Déficit 2009	265 838.08
Excédent 2010	152 346.86
Restes à réaliser 2010	
Dépenses	- 175 405.00
Recettes	
Solde déficitaire	23 058.14
Déficit d'investissement à reprendre au B.P. 2011	- <u>23 058.14</u>
Compte 1068	23 058.14

Après analyse des résultats du bilan de l'exercice 2010, Mme VENEL fait procéder au vote du Compte Administratif 2010.

Le Conseil Municipal

Réuni sous la Présidence de Mme M.C. VENEL, Adjoint au Maire, rapporteur des finances (M. MALARDEAU ayant quitté la séance, ne prenant pas part au vote), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 dressé par M. MALARDEAU, Maire,

Vu le code de l'Administration Communale

Oui l'exposé du Compte Administratif 2010 concernant la Commune.

Vu la balance générale des comptes de la Commune certifiée conforme aux écritures comptables de l'exercice 2010.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver le Compte Administratif 2010 de la commune avec :

un excédent de fonctionnement de	475 915.00 €
un déficit d'investissement de	- 23 058.14 €

Monsieur le Maire reprend la présidence

Approbation du Compte de Gestion 2010

M. le Maire donne lecture des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2010 concernant la Commune.

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Administration communale

Vu la balance de l'exercice 2010 émise par le Trésor Public de ST-ARNOULT-EN-YVELINES

Oui l'exposé du Compte de gestion 2010 concernant la Commune.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement exercice 2010 (compte 1068)	Résultat exercice 2010	Résultats de clôture 2010
Investissement	- 265 838.08	/	418 184.94	152 346.86
Fonctionnement	292 372.79	23 058.14	183 542.21	475 915.00
Total	26 534.71	23 058.14	601 727.15	628 261.86

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver le Compte de gestion 2010 de la commune

Reprise des résultats 2010

- Budget Commune – Affectation des résultats du C.A. 2010 – Apurement du déficit.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2010 de la Commune statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 475 915.00 €

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de 152 346.86 € et un solde déficitaire des restes à réaliser 2010 de 175 405.00 €, soit un déficit global de 23 058.14 €

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

- D'affecter la somme de 23 058.14 € (prise sur l'excédent de fonctionnement) en section d'investissement au compte 1068 (R) afin d'apurer le déficit de cette section.

Il en ressort que l'excédent de la section de fonctionnement est de 452 856.86 € qui sera inscrit au compte 002 (R) du B.P. 2011

Budget Primitif 2011

M. le Maire rappelle les orientations budgétaires 2011 qui ont conduit les travaux de la Commission des Finances :

1 – Recettes de fonctionnement

Le budget 2011 va être monté sur la base des recettes attendues suivantes :

- Dotation Globale de Fonctionnement
Diminution moyenne de 0.08 % par rapport à 2010.
- Fiscalité
Les bases de la taxe d'habitation, taxes foncières, bâti et non bâti, sont revalorisées de 2 % par la loi des finances 2011.
- Taxe additionnelle aux droits de mutation
Cette recette a baissé en 2010 de 43 % par rapport à 2009 (54 000euros au lieu de 100 000 euros).

Le budget 2011 sera donc bâti sur une régression des recettes de fonctionnement.

2 – Dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général doivent être contenues dans la même enveloppe prévisionnelle que pour 2010.
- Les charges de personnel prendront en compte le glissement vieillesse-technicité.
- Les charges financières évoluent à la baisse mais sur des sommes faibles.
- L'extinction totale de la dette interviendra en 2013 si aucun autre emprunt n'est contracté.

3 – Les investissements

Les principales actions à programmer portent sur des domaines différents :

- dissimulation des réseaux de Gourville
- Voirie : redéfinition des actions prévues au programme AVC 2009/2010/2011 en intégrant les grosses réparations après les dégâts de l'hiver et la restructuration de la rue Noguette à Gourville.
- Acquisitions foncières pour préparer, d'une part la création des chemins adjacents à la R.D. 910 et d'autre part la création des chemins de contournements de Prunay-en-Yvelines.
- Réalisation d'un columbarium et d'un Jardin du Souvenir au cimetière de Prunay ainsi que l'aménagement d'un ossuaire.
- Réalisation d'un abri bus sur la place de Gourville.
- Acquisition de différents matériels : informatique, logiciels de gestion, lave-vaisselle, mobilier...

Comme suite aux propositions faites par la commission des Finances du 16 mars 2010 et compte tenu des restes à réaliser 2010, les sommes suivantes sont inscrites au B.P. 2011.

• Budget Communal 2011

Investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	Prévisions B.P.	R.A.R. 2010	B.P. 2011+ RAR 2010
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	23 058.14		265 838.08
020	Dépenses imprévues	20 000.00		20 000.00
16	Remboursement d'emprunts	25 266.00		25 266.00
20	Immobilisations incorporelles	11 000.00	21 000.00	32 000.00
204	Subvention d'équipement groupé de collect		107 405.00	107 405.00
21	Immobilisations corporelles	283 000.00	47 000.00	330 000.00
23	Immobilisations en cours	282 000.00		

TOTAUX	644 324.14	175 405.00	819 729.14
---------------	-------------------	-------------------	-------------------

Chapitre	Recettes d'investissement	Prévisions B.P.	R.A.R. 2010	B.P. 2011+ RAR 2010
021	Virement de la section de Fonct	300 000.00		300 000.00
024	Produits cessions	11 400.00		11 400.00
10	Dotations et fonds divers	72 902.14		72 902.14
13	Subventions d'investissement	170 428.00		170 428.00
16	Emprunts	264 999.00		264 999.00
TOTAUX		819 729.14		819 729.14

L'équilibre de la section d'investissement nécessite un prélèvement de 23 058.14 € sur les recettes de fonctionnement, un virement de la section de fonctionnement de 300 000 euros et un emprunt d'équilibre de 264 999 euros qui sera révisé lors de sa réalisation.

Fonctionnement

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Prévisions B.P.
011	Charges à caractère général	318 200.00
012	Charges de personnel	272 900.00
014	Atténuation de produits	5 000.00
022	Dépenses imprévues	25 000.00
023	Virement à la section d'investissement	300 000.00
65	Autres charges de gestion courante	79 202.00
66	Charges financières	2 254.00
67	Charges exceptionnelles	17 064.18
TOTAUX		1 019 620.18

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Prévisions B.P.
002	Excédent antérieur reporté	452 856.86
70	Produits des services	70 650.00
73	Impôts et taxes	365 765.32
74	Dotations et participations	114 648.00
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00
77	Produits exceptionnels	1 000.00
TOTAUX		1 019 620.18

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement a été réalisé sans augmentation du pourcentage des taux des trois taxes d'imposition.

Le Conseil Municipal

après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2011 à chacune des 3 taxes directes,

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

de ne pas majorer le taux par rapport à 2010

- Taxe d'habitation 7.42 %
- Foncier bâti 10.16 %
- Foncier non bâti 55.06 %

Bibliothèque Municipale : participation communale par habitant

Le Conseil Municipal

considérant qu'il est nécessaire de fixer une participation communale par habitant pour la bibliothèque municipale afin de l'intégrer au montant du compte 6065.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De porter à 4.11 € la participation communale par habitant pour l'année 2011 à la bibliothèque municipale

Subventions communales

Le Conseil Municipal

Vu les demandes présentées par les Associations locales aux fins de subventions sur le budget 2011

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'accorder les aides suivantes

❶ - Compte 6574

Zébulon	1 000.00 €
Amitié PRUNAY-EN-YVELINES/KREUTH	1 500.00 €
Association Sportive PRUNAY-EN-YVELINES	500.00 €
Club des Toujours Jeunes	700.00 €
Croix Rouge Française	230.00 €
Ecole de Musique	1 790.00 €
Loisirs et Culture	1 700.00 €
A.D.M.R.ST-ARNOULT	<u>870.00 €</u>
Total	8 290.00 €

❷ - Compte 657362

C.C.A.S.	3 850.00 €
----------	------------

Mini camps – Centre aéré d'été d'Ablis

Situation 2010 :

Participation de la Caisse des Ecoles : 20 % pour un mini camp

Participation de la Commune : 20 % pour deux mini camps

Proposition 2011 :

Participation de la Commune : 40 % pour deux mini camps maximum

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver la proposition 2011

Approbation du Budget Primitif

Le Conseil Municipal

Oui les conclusions des travaux de la Commission des Finances

Oui la présentation du budget primitif 2011 par M. MALARDEAU, Maire

En application des dispositions de l'article 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver le budget primitif 2011 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement (B.P. + R.A.R)	
Recettes	1 019 620.18 €	Recettes	819 729.14 €
Dépenses	1 019 620.18 €	Dépenses	819 729.14€

3 – Gourville

- Dissimulation des réseaux Programme 2011

Une convention entre la Commune et France Télécom doit être signée. Elle a pour objet d'organiser les relations entre France Télécom et la Commune. France Télécom a fixé la subvention pour le programme 2011 à 7 092.75 euros TTC.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec France Télécom

- Dotation d'équipement et Territoire Ruraux (DETR)

L'article n° 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, a créé la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Cette nouvelle dotation remplace la DGE et la DDR à compter de l'exercice 2011.

Les taux et plafonds en vigueur en 2010 sur les différentes catégories sont reconduits pour 2011, à savoir :

- Travaux d'éclairage public : 30 % d'un montant H.T. plafonné à 100 000 euros.

Projet Gourville :	Montant H.T.	76 043,33 euros
	Subv. 30 %	22 812,99 euros
	Montant TTC	90 947,42 euros
	Charge Cne TTC	68 134,43 euros

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à déposer un dossier une demande de subvention pour le projet Gourville

- Abribus

Chaque année, le Département propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour la réalisation d'aménagement.

Au titre des transport en commun : implantation d'abribus pour les transports assurant le ramassage scolaire et ceux desservant de l'établissement public.

Projet pour la commune de Gourville :

Implantation d'un abribus	11 400 euros
Subv. 80 %	9 120 euros
Charge Cne TTC	2 726 euros

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour un projet d'abribus à Gourville.

3 bis – Forage de Marchais Parfond

Il est nécessaire d'annexer au PLU, l'arrêté de M. Le Préfet des Yvelines en date du 29 mai 2008.

Cet arrêté définit :

- * le Périmètre de Protection Immédiate (PPI) et ses contraintes (art. 11)
- * le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) et ses contraintes (art. 12).

Le Conseil Municipal

Oui L'exposé de M. le Maire

Considérant qu'il est nécessaire d'annexer l'arrêté de M. le Préfet des Yvelines

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'annexer l'arrêté de M. le Préfet des Yvelines et de mettre à jour les documents graphiques

4 – SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)

La SAFER propose la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation foncière sur les espaces agricoles et naturels. Elle peut exercer son droit de préemption en vue d'acquérir un bien au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De surseoir à la décision

5 – Acquisitions Foncières

➔ Acquisitions Foncières dans le cadre de l'aménagement rond point de GOURVILLE et des chemins agricoles

Il s'agit des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du rond point de GOURVILLE, des chemins de rétablissement (Conseil Général 78) et des chemins de liaisons complémentaires décidés par la Commune.

Les acquisitions ont été signées le 04 mars 2011 (sauf 1)

Monsieur le Maire explique que comme suite à la réunion avec M. Morin du Conseil Général 78 il est convenu que la commune rétrocède les emprises rond-point au Conseil Général.

➔ Acquisitions du terrain de M. LESIEUR

Il s'agit de l'acquisition foncière concernant la parcelle AD234 de M. LESIEUR située Rue Noguette. La superficie est de 90 m². Le prix accepté est de 10 euros le m², soit 900 euros plus les frais de notaire.

La commune s'engage à conserver le caractère végétal de cette parcelle.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente.

➔ Indemnisation pour pertes de cultures

Les indemnités dues aux propriétaires/exploitants auxquels la commune achète des terrains, seront basées selon le barème de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'adopter le barème annuel d'indemnisation arrêté par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France (Récolte 2010 pour les terrains RD910/Gourville). Le montant au m2 négocié se situe entre 70% et 80% du barème.

6- Reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle

Une lettre d'informations a été envoyée à toutes les personnes qui avaient déposé un dossier en mairie.

La commission Interministérielle chargée de procéder à l'examen de la demande communale de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle s'est prononcée défavorablement, l'arrêté du 12/12/2010 correspondant à cette décision est paru au J.O. du 13/01/2011

7 - Recours de Mme ROUSSET

En date du 15 mars 2011, le Tribunal Administratif de Versailles nous communique les mémoires en désistement de Mme ROUSSET concernant les arrêtés des PC n° 7850607E1020 du 12/11/2007 et PC n° 7850607E1020 du 25/08/2008.

8 - Communauté de Communes : CAPY

➤ Rapport d'activité - Conseil de Communauté CAPY du 11/02/2011

- Intérêt Communautaire
- Orientations Budgétaires
- Attribution de compensation
- Investissement
- Contrat de bassin (St Martin de Bréthencourt et Ste Mesme)
- Station d'épuration
- Sécurité RN 191
- Rapport des Commissions

➤ Modification des statuts et de l'intérêt communautaire

Organisation et fonctionnement :

Dans le cadre de sa politique scolaire et afin de rationaliser l'organisation des circuits spéciaux de transport des enfants, la CAPY propose que cette compétence soit organisée par la Communauté de Communes.

Il convient donc de modifier les statuts et l'intérêt communautaire en conséquence.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Considérant la modification des statuts et la nouvelle définition de l'intérêt communautaire proposées par la CAPY.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver les modifications proposées par la CAPY.

➤ RN 191 – Délibération demandant à l'Etat de prendre des mesures urgentes liées à la sécurité

Plusieurs accidents, voire mortels, se sont produits récemment sur la Route Nationale 191. Il est proposé à l'assemblée de voter une motion pour réaffirmer son indignation face aux accidents répétitifs sur cette voie et demander à nouveau la mise en sécurité de cette Route Nationale.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Considérant les accidents répétitifs sur la Route Nationale 191 de l'échangeur d'Ablis à la limite départementale,

Considérant les accidents mortels récents,

Considérant l'état de cette route qui présente un important trafic quotidien,

Considérant l'absence de sécurité sur cette Route Nationale, notamment en ce qui concerne les croisements avec les voies communales et départementales,

Considérant que les circuits scolaires sont amenés à croiser cette voie ou à l'emprunter quotidiennement,

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

S'insurge contre les nombreux accidents constatés sur la Route Nationale 191.

Demande à l'Etat de prendre des mesures urgentes quant à la mise en sécurité de cette voie.

Réaffirme la nécessité d'aménager cette voie en conformité avec le volume de son trafic, afin de sécuriser les intersections et de prendre en compte le trafic routier important circulant sur cet axe.

Exige que les travaux d'aménagement (ronds-points aux intersections, signalisation horizontale)... prévus en faible compensation de la mise en deux fois deux voies de cette route, soient effectués d'urgence.

Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Ministre en charge des Transports, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le Préfet des Yvelines sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet.

➤ Rapport des Commissions

Finances : préparation du budget 2011

9 – Rapport des Commissions Communales

La Commission des Finances du 7 mars 2011 a préparé le compte administratif 2010 et le B.P. 2011.

La Caisse des Ecoles et le C.C.A.S. ont également approuvé le C.A. 2010 et voté le B.P. 2011.

10 – Syndicats intercommunaux

SIAEP

Le Comité SIAEP s'est réuni le 26/01/2011, à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 décembre 2010
- Estimation des résultats du CA 2010
- Budget Primitif 2011
- Remplacement des branchements plomb
- Forage de ST Arnoult 1
- Fonds de solidarité eau
- Informations sur les travaux
- Questions diverses

11 – Informations et Questions diverses

Recensement :

Il a été effectué du 20/01/2011 au 19/02/2011

Sur la commune, nous avons 378 logements :

- 318 résidences principales
- 33 résidences secondaires
- 18 logements vacants
- 5 logements en rénovation
- 4 résidences occasionnelles

La commune de Prunay compte 822 habitants, au lieu de 814 il y a cinq ans, lors du dernier recensement.

CPAM

Madame LEROI, Animatrice à la CPAM, tiendra une réunion d'informations sur les risques de chute chez la personne âgée

Le Mardi 10 mai 2011 à 14h30, Salle du Moulin

Tableaux des permanences des élections

Ils sont établis pour les deux tours de scrutin des 20 et 27 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

La date de la prochaine séance de travail sera fixée ultérieurement.